



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE**

**D'ESSERTS - BLAY**

**( SAVOIE )**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

**Présents** : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Lucie BLANC adjointe, M. Christophe COMBREAS adjoint, Mme Hélène DRUART adjointe, M. Bertrand MARTON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. Philippe SAGANEITI, M. David TARTARAT-BARDET, Mme Aurélie DIONNET, M. Pierre MEINDER, Mme Amandine DOUTEAU, Mme Manon DELHOUME, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absente** : Mme Anoukia DIDOLLA conseillère municipale, pouvoir de vote à Mme Lucie BLANC adjointe

**Secrétaire** : Mme Manon DELHOUME

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de membres absents excusés</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de membres absents non excusés</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoirs de vote</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de membres votants</b>	<b>15</b>

**Date de la convocation** **14 avril 2026**

**Date d'affichage de la convocation** **Mairie : 14 avril 2026**

**site internet : 14 avril 2026**

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉLIBÉRATION 2026-018 - Approbation du compte financier unique 2025**

**DÉLIBÉRATION 2026-019 - Affectation des résultats**

Solde d'exécution de la section investissement	
D.Solde d'exécution cumulé d'investissement	-364 120.11 €
D 001 si déficit	
R 001 si excédent	

E.Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	47 304.04 €
Besoin de financement F. = D. + E.	316 816.07 €
AFFECTATION = C. = G. +H.	544 397.50 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	316 816.07 €
2)Report en fonctionnement R002 (2) H.	227 581.43 €

- (1) Origine : emprunt, subvention ou autofinancement.  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

**DÉLIBÉRATION 2026-020 - Vote des taux d'impôts directs locaux 2026 (taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties)**

maintien des taux communaux pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.94 %
- taxe d'habitation : 2.59 %

pour un produit de fiscalité directe locale attendu de 349 303 €. (343 844 € en 2025).

**DÉLIBÉRATION 2026-021 - Approbation du budget primitif du budget principal 2026**

qui s'équilibre à 870 926.61 € en fonctionnement et à 885 900.73 € en investissement.

**DÉLIBÉRATION 2026-022 - Fixation des indemnités de fonction du maire, des 4 adjoints et du conseiller municipal délégué**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) applicable correspond à l'indice brut 1027, soit 4 110.52 €.

Malgré la révision à la hausse du plafond légal, le maire propose de ne pas augmenter le montant des indemnités de fonctions.

Pour le maire (art. L. 2123-23 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée	Pour comparaison : Indemnité brute mensuelle mandat 2020-2026
De 500 à 999	44.3	1820.96	34.08	1400.87	1656.54

Pour les adjoints au maire (art. L.2123-24 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée	Pour comparaison : Indemnité brute mensuelle mandat 2020-2026
De 500 à 999	11.77	483.81	9.46	388.86	439.83

Pour les conseillers délégués (art. L.2123-24-1 du CGCT)

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux proposé	Indemnité brute mensuelle (en euros) proposée
De 500 à 999			6.93	284.86

Montant total des rémunérations à verser au maire, aux 4 adjoints et au conseiller municipal délégué

Mensuellement	3 241.17 €
Annuellement	38 894.04 €

**DÉLIBÉRATION 2026-023 - Fixation des indemnités de fonction des conseillers municipaux**  
25 € net à chaque participation au conseil municipal

**DÉLIBÉRATION 2026-024 - Facturation des heures de travail de l'agent technique aux particuliers en cas de dégradation des biens communaux**  
26.80 € par heure

**DÉLIBÉRATION 2026-025 - Commission communale des impôts directs (CCID) – proposition d'une liste de 24 contribuables**  
report de cette délibération car les membres ne sont pas en mesure de désigner le nombre requis de commissaires.

	NOM	profession	adresse	fonction électorale
1.	FECHOZ Marie-Christine			Conseillère municipale
2.	MARTON Bertrand			Conseiller municipal
3.	MERCIER Maurice			Conseiller municipal

**DÉLIBÉRATION 2026-026 - Election d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)**  
le maire, Raphaël THEVENON

**DÉLIBÉRATION 2026-027 - Mise à disposition gratuite de la salle d'animation ou de l'étage de la grange à Ida, pour l'organisation de l'anniversaire des personnes centenaires domiciliées dans la commune**

**DÉLIBÉRATION 2026-028 - Location de la salle d'animation à la société Monts et Terroirs au prix de 150 €**

**DÉLIBÉRATION 2026-029 - Modification du tracé du chemin communal en cours de création, reliant les Creux (plate-forme communale de stockage) et la plaine en rive gauche de l'Isère, sans dépense financière de la part de la commune**  
Il traversera les parcelles cadastrées D 178-181-182-183-245-246-247-248-249-250, sous réserve de l'accord des propriétaires.

La secrétaire de séance  
Manon DELHOUME



Le maire,  
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 22 AVR. 2026

Publié sur le site internet de la commune [www.esserts-blay.fr](http://www.esserts-blay.fr), le 22 AVR. 2026